

Automne 2014

Rapport d'activités de la Conférence Suisse des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité COC pour les années 2013 et 2014

1. Marche des affaires
2. Journées nationales
3. Site internet
4. Finances
5. Élections
6. Perspectives



1. Marche des affaires

Depuis la fondation de la COC le 10 septembre 2004, l'actualité de l'objectif de la COC n'a en rien changé: une mise en réseau des offices de conciliation cantonales, un échange régulier d'informations et d'expériences ainsi que les formations continues communes agissent favorablement sur l'accomplissement des tâches essentielles de conciliation et de conseils, en particulier après l'introduction du Code de procédure civile suisse. Le comité et le secrétariat ont engagé toute leur énergie dans la réalisation de l'objectif.

Au cours du dernier exercice 2013/2014, le comité et le secrétariat se sont réunis trois fois à Aarau. Les affaires courantes ont aussi été traitées par téléphone, par voie électronique, ou au contact direct avec le secrétariat et les membres.

Tout d'abord, le comité s'est occupé du suivi de la réunion, très réussie, qui s'est tenue à Winterthur le 22 novembre 2012. Il s'agissait notamment de l'adoption et de l'expédition du procès-verbal ainsi que de la statistique des affaires complétée, de la facturation et du recouvrement des cotisations des membres. En plus, il convenait d'actualiser le site web, qui est dorénavant géré par Marianne Muggli, et de lancer la conception et l'organisation de la prochaine réunion nationale, y compris la planification budgétaire.

Le comité, le secrétariat et l'organe de contrôle comprend les membres suivants:

Salome Schmid, avocate/médiatrice, Zurich	Présidente
Karin Lareida, avocate/médiatrice, Aarau	Présidente déléguée
Susy Stauber-Moser, avocate/médiatrice, Meilen	Vice-présidente
Reinhold Nussmüller, avocat, Amriswil	Caisse/Comptabilité
Marianne Muggli, Eschlikon	Secrétariat
Susanne Büchi, Dussnang	Organe de contrôle

2. Journées nationales bisannuelles

La dernière réunion a eu lieu, conformément au turnus, le 22 novembre 2012 dans le canton de Zurich, à Winterthur. La journée de cette année aura lieu le 20 novembre 2014 dans le canton d'Argovie, à Aarau. Pour la réunion en automne 2016, le canton de Bâle-Campagne est proposé comme hôte. L'adoption de cette proposition est recommandée à l'Assemblée.

Les programmes des conférences et documents y relatifs seront en temps voulu disponibles sur le site internet www.sks-coc.ch.

Pour la réunion du 20 novembre 2014, une enquête a de nouveau été effectuée au sujet des affaires traitées entre-temps par les offices de conciliation, pour présenter à la réunion une nouvelle statistique des affaires. Le formulaire a été conçu de manière plus détaillée, de sorte que l'on peut savoir exactement quels sujets ont été abordés.

3. Site internet

Le contenu du site internet de la SKS-COC a bien été mis à jour. Les mises à jour sont dorénavant assurées par nous-mêmes et donc moins coûteuses.

4. Finances

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 seront présentés lors de la réunion à Aarau, en même temps que le rapport de révision. Les budgets ont été respectés.

5. Élections

Selon les statuts de la SKS-COC, la présidence doit être assurée par les membres à tour de rôle. Comme nouvelle présidente, le comité propose Renate Jäggi, présidente de l'office de conciliation pour des demandes de l'égalité du canton de Bâle-Campagne, qui a accepté de partager cette fonction avec Sibylle Hellstern, également de l'office de conciliation pour des demandes de l'égalité.

Karin Lareida, présidente adjointe, et Susy Stauber, vice-présidente, souhaitent démissionner du comité. Le comité remercie chaleureusement les grands mérites de ces deux membres. Salome Schmid occupera la fonction de vice-présidente, conformément à l'usage. Reinhold Nussmüller est en outre prêt à continuer à exercer la fonction de trésorier, tandis que Marianne Muggli s'occupera du secrétariat et de la comptabilité, comme précédemment.

Il est proposé à l'Assemblée générale de décider en conséquence.

6. Perspectives

Nous sommes convaincus que les offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité assument une tâche juridique importante, qui se répercute aussi à l'échelon de la politique sociale et de la société, et que la SKS-COC peut continuer de jouer un rôle de soutien déterminant.